



RAPPORT D'ACTIVITÉ SYNTHÉTIQUE

2005

CAISSE DE RETRAITE
DU PERSONNEL NAVIGANT PROFESSIONNEL
DE L'AERONAUTIQUE CIVILE



NECESSITÉ D'UNE RÉFORME



Henri PERRIER

*Administrateur représentant le GIFAS - Ancien navigant d'Essais
Président de la commission de réforme*

Depuis sa création en 1952, la CRPN a connu certaines évolutions dans les dispositions applicables qui firent l'objet de décrets publiés en 1963, 1984 et 1995.

Fin 2002, le conseil d'administration décida la création d'une commission dont le mandat initial était d'établir une prévision d'évolution des paramètres essentiels concourant à l'équilibre financier de la CRPN, en application des dispositions de la réforme de 1995.

Les travaux de la commission indiquèrent, d'une part, certains effets pervers des dispositions du décret de 1995 dont essentiellement celle concernant l'indice utilisé dans la liquidation des droits à pension et, d'autre part, des projections alarmantes sur les équilibres à moyen et long termes.

Un premier ensemble de modifications, sans incidence significative sur la pérennité du régime, fut proposé aux autorités de tutelle en juin 2004 ; ces modifications furent adoptées dans un décret applicable à compter du 1^{er} janvier 2005, mais les tutelles indiquèrent, par une lettre du Ministère des transports, que le conseil d'administration de la CRPN devait poursuivre ses travaux pour réduire le déficit du fonds retraite.

Je pense qu'il est utile de rappeler aux affiliés, destinataires de ce rapport, les caractéristiques spécifiques de leur caisse de retraite. La CRPN :

- est une **caisse à caractère réglementaire** créée par voie législative en 1951 et à laquelle tous les navigants professionnels de l'aviation civile, quelle que soit leur spécialité, doivent obligatoirement être affiliés ;
- est une **caisse par répartition** – qui doit être autonome financièrement – et qui, en principe, devrait équilibrer le montant des prestations par celui des cotisations. Ce n'est malheureusement plus le cas depuis près d'une quinzaine d'années. Cependant, grâce à la constitution d'un montant important de réserves, dans les années à forte augmentation de l'activité de l'aéronautique civile, les résultats financiers ont permis de compenser l'écart "Prestations – Cotisations" ; or toutes les prévisions sur des hypothèses raisonnables montrent que ce pseudo-équilibre ne pourra être maintenu ;
- est la seule caisse complémentaire dont les affiliés peuvent **liquider leurs droits, indépendamment de ceux du régime général** ;
- présente une dernière spécificité, voulue par nos anciens : le principe de **solidarité entre des affiliés aux profils de carrière très différents**, qui se traduit par une pension non proportionnelle aux cotisations versées et ce, au bénéfice des affiliés aux salaires faibles ou moyens.

Le maintien des caractères spécifiques et d'indépendance – rappelés ci-dessus – nécessite aujourd'hui d'envisager une réforme importante de certaines des dispositions actuellement en vigueur.



NECESSITÉ D'UNE RÉFORME

L'objectif recherché est non seulement de pouvoir assurer le versement des pensions déjà liquidées, mais surtout de garantir aux actifs le même niveau de pension que celui de leurs prédécesseurs.

Pour y parvenir, les seuls paramètres ayant une influence importante sur les futurs équilibres sont :

- les conditions à remplir pour l'ouverture des droits,
- le montant des cotisations payées par les affiliés et leurs employeurs.

Il est accepté par tous que, si ces modifications sont nécessaires, elles devront être mises en application de façon progressive.

Après de nombreux travaux au sein de la commission, les échanges au cours du conseil d'administration du 8 juin 2006 ont confirmé une différence importante des points de vue entre les diverses catégories d'affiliés quant aux futures conditions d'ouverture des droits. Si certains demandent que le projet de réforme comporte le report à 60 ans de l'âge de référence sans coefficient minorateur, d'autres considèrent qu'au stade actuel, il n'est pas acceptable de fixer un âge au-delà de 55 ans.

Le conseil d'administration a donc demandé à la commission de poursuivre ses travaux jusqu'en décembre 2006 pour rechercher les bases d'une réforme susceptible de recueillir une large majorité au sein du conseil, avant transmission aux autorités de tutelle.

PENSIONNES SUPPRESSION DES FICHES DE RENSEIGNEMENTS

Vous avez pu le constater cette année pour la première fois : conformément à la décision prise par le conseil d'administration en mars 2005, nous ne vous avons pas envoyé la fiche de renseignements à compléter, comme les années précédentes.

Nous nous sommes toutefois réservé la possibilité, en lieu et place, de vous demander de justifier certaines situations particulières.

SOMMAIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION	4-5	ETATS FINANCIERS SYNTHETIQUES	15
CHIFFRES CLES DE LA CRPN	6-7	STATISTIQUES	16-22
ORGANIGRAMME	8	EN BREF	23-25
FOCUS : SERVICES D'APPUI	9	LOC INTER IMMOBILIER	26-27
RAPPORT DE GESTION	10-14		



CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION AU 1^{er} JUILLET 2006

Pasquin ORDIONI, Président
Jacques HOYER, Vice-Président

Commissaire du Gouvernement : Gérard RUCAY

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES EMPLOYEURS

TITULAIRES

Denis APVRILLE
Chef du service d'exploitation
de la formation aéronautique
à la DGAC (ministère des transports)

André CHATELLIER
Sous-Directeur honoraire
Sté AIR FRANCE

Denis GARIEL
Responsable réglementation des vols
C E V (ministère de la défense)

Jean-Pierre LE GOFF
Délégué général
FNAM et de la CSTA

Alain MALKA
Directeur des ressources humaines
Sté AIR FRANCE

Pasquin ORDIONI
Directeur honoraire
Sté AIR FRANCE

Michèle PAIRAULT-MEYZER
Directeur du service relations du travail
Sté AIR FRANCE

Henri PERRIER
Représentant
du GIFAS

Jacques PICHOT
Secrétaire général
Sté AIR FRANCE

Olivier PRÉVOST
Responsable des opérations financières
à la direction des affaires internationales
Sté AIR FRANCE

Jean-Baptiste VALLÉ
Président
SCARA

Valérie VIDEAU
Chef de secteur PNT
Cie AIGLE AZUR

SUPPLEANTS

Michel SAILLARD
Chef du département administratif du service
d'exploitation de formation aéronautique
à la DGAC (ministère des transports)

Solveig FABRE-HELWIG
Responsable des Etudes Economiques à la Direction
des Ressources Humaines PN - Sté AIR FRANCE

Gérard LECONTE
Responsable des ressources humaines
C E V (ministère de la défense)

Jérôme CROIZAT-VIALLET
Directeur des ressources humaines
Sté BRIT AIR

Michel CARUEL
Directeur du contrôle interne
Sté AIR FRANCE

Daniel NATHAN
Délégué général du personnel navigant commercial
Sté AIR FRANCE

Claude BRESSON
Directeur des affaires sociales et de la formation
du GIFAS

Pierre Marie GAUTRON
Directeur du personnel navigant technique
Sté AIR FRANCE

André ROGER
Chargé de mission
Sté AIR FRANCE

Dominique ACHIN
Directeur des ressources humaines
Cie CORSAIR

Philippe DANDRIEUX
Secrétaire général
Cie CCM AIRLINES



COMPOSITION AU 1^{er} JUILLET 2006

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES AFFILIES

TITULAIRES

SUPPLEANTS

au titre des Essais et Réceptions

Frédéric NOURISSON
Ingénieur navigant d'essais – EUROCOPTER

Jean-Claude CAMUS
Expérimentateur navigant d'essais – CEV

au titre des Personnels Navigants Techniques du transport aérien

Jean François HUZEN
Pilote - sté AIR FRANCE

Michel JANOT
Pilote - sté AIR FRANCE

Etienne LICHTENBERGER
Commandant de bord - sté AIR FRANCE

Christophe BAULARD
Commandant de bord
sté REGIONAL CIE AERIENNE EUROPEENNE

Jean Michel MOUTET
Commandant de bord - sté AIR FRANCE

Philippe VIVIER
Commandant de bord - sté AIR FRANCE

au titre des Autres Navigants Techniques du transport aérien

Rémy VAUDOIS
Mécanicien navigant - sté AIR FRANCE

Gérard LECORDIER
Mécanicien navigant - sté AIR FRANCE

au titre des Personnels Navigants Commerciaux du transport aérien

Pascale BARRAQUÉ
PNC - sté AIR FRANCE

Hubert DESCAMPS
PNC - sté AIR FRANCE

Jean-Michel FAUDEMÉR
PNC - sté AIR FRANCE

Odile CONTANT-TASTETS
PNC - sté AIR FRANCE

Franck MIKULA
PNC - sté AIR FRANCE

Michèle LEVY-HAZERA
PNC - sté AIR FRANCE

au titre du Travail Aérien

Michel MORVAN
Commandant de bord - SECURITE CIVILE

Michel SENESCAT
Pilote Inspecteur - DGAC

au titre des Retraités

Jacques HOYER
ex-Commandant de bord – sté AIR FRANCE

Jean-Jack DESPUJOLS
ex-PNC - sté AIR FRANCE

Edith HUBERT BRIERRE
ex-PNC - sté AIR FRANCE

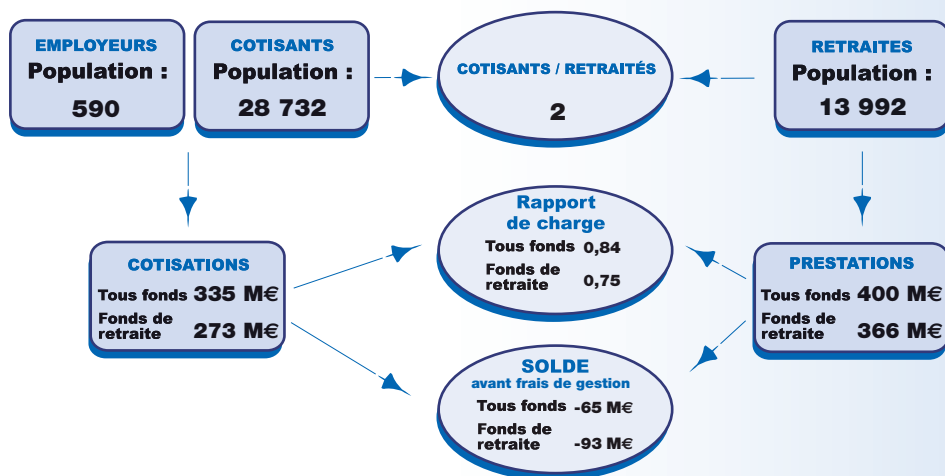
Yves YGOUF
ex-OMN – sté AIR FRANCE

André MARTIN
ex-Commandant de bord cie TAT
et cie AIR LITTORAL

Jean TANTOT
ex-PNC - cie UTA



Le régime CRPN en 2005



La gestion des réserves à fin 2005

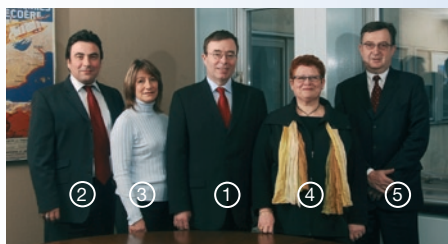
Réserves	
Tous fonds	2 969 M€
Fonds de retraite	2 646 M€

Frais de gestion totaux	
1,64 %	des prestations



SERVICE FINANCIER

- ① Marie-Agnès LUCAS de PESLOUAN, Responsable, entourée, de gauche à droite, par : ② Salima HADJER, ③ David TOMI, ④ Béatrice LANG, ⑤ Marie-Agnès DEBRON, ⑥ Jean-Baptiste TILLET, ⑦ Nicole GIRODON



SERVICE IMMOBILIER

- ① Bruno PAGES, Responsable, entouré, de gauche à droite, par : ② Carlos SALGADO, ③ Aline VELE, ④ Monique SOULLIER, ⑤ Bernard ALBOUY



Éléments CRPN pour 2006

Paramètres

Taux de cotisations

Fonds de retraite **17,46%**
Fonds spécial et assurance **4%**

Plafond de salaire soumis à cotisations CRPN

P CRPN **248 544 €/ an**

Nombre d'années de prestations en réserve au fonds de retraite

N 2005 **7,25**

Indice de variation des salaires corrigé

IVSC 2006 **28,8764**

Indice de variation des pensions

IVP 2006-1 **34,0162** IVP 2006-2 **34,2351**

Plafond mensuel Sécurité sociale

2 589 €

Prestations

Pension directe maximum

liquidée en 2006 pour une carrière continue de 25 ans
au plafond du 1/1/1982 au 31/12/2006

70 282 €/ an

Majoration base maximum

liquidée en 2006

6 213 €/ an

Bonification maximum

liquidée en 2006

932 €/ an

Assurance décès maximum

372 816 €

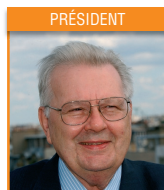


ORGANIGRAMME



Etienne STOFER

SERVICES DE LA CRPN AU 1^{er} JUILLET 2006



Pasquin ORDIONI



Jacques HOYER



Elisa SALA

Anne SAUREL



Guy BRAMI



Sylvie BESSON

Muriel REBAUDO-TRAVERS

Sylvie CAMBUS



Roselyne GIRARD-KROMAS

Valérie LE SCOUR



Sylvie CALONE



Bruno PAGES

Marie-Agnès LUCAS de PESLOUAN



Marie FERREIRA
Contentieux

Christophe OLLIVIER
Informatique

Christine GENLOT

Pierre SCHURDEVIN
Comptabilité

Valérie OUCIF
Personnel



LE SECRETARIAT GENERAL ET L'ACCUEIL

1- Christine GENLOT, Secrétaire général, 2- Virginie HUBLET, Assistante

Service Informatique : 3- Christophe OLLIVIER, Responsable, 4- Laurence CARDOT, 5- Tina DE SOUSA, 6- Nathalie TAIEB, 7- Armand KILLIAN, 8- Olivier COHEN, 9- Dominique FURGAUT, 10- Gilbert ALBARET, 11- Philippe COUTANT, 12- Fabien CLIN, 13- Thierry GERMAIN

Service Comptabilité : 14- Pierre SCHURDEVIN, Responsable, 15- Béatrice TEIXEIRA, 16- Béatrice LECLAIRE, 17- Eddy WAGNER

Service du Personnel : 18- Valérie OUCIF, Responsable, 19- Cécile EMARD - **Service Contentieux :** 20- Marie FERREIRA

Accueil : 21- David BOUDEVILLE

Même si les services d'appui regroupés au sein du Secrétariat général sont moins directement "visibles" par la communauté des navigants, ils contribuent au bon fonctionnement de l'organisme. Pour l'information des affiliés sur la vie interne de leur caisse, voici les principales réalisations de ces services en 2005 :

- ◆ en matière de **Ressources humaines**, l'accord d'intéressement, signé en 2004, a été complété en mars 2005 par la mise en place d'un Plan d'épargne Entreprise (PEE). En 2005 a été effectué le premier versement relatif à l'intéressement, lié à l'activité et aux performances des différents métiers ;
- ◆ au niveau de la **Comptabilité**, en liaison avec le service Informatique, l'implantation d'un nouveau progiciel comptable, mis en production le 31 décembre 2005 ;
- ◆ au niveau du service **Informatique**, on notera plus particulièrement :
 - ➔ la mise à disposition des internautes d'un outil de simulation de leur future pension sur le site Internet de la CRPN "www.crpn.fr", en sus de la visualisation de leur relevé de carrière, sur la base des textes en vigueur à l'heure actuelle et ce, de manière totalement sécurisée ;
 - ➔ l'adaptation de l'application interne de gestion du régime au décret n°2005-609 de mai 2005 ;
 - ➔ la poursuite des travaux dans le cadre du GIP Information retraite avec, notamment, la définition du feuillet CRPN au sein du RSI (Relevé de Situation Individuelle) ;
 - ➔ un renforcement des accès Internet par le doublement du débit de la ligne ADSL.



FAITS MARQUANTS ET ACTIVITE DE L'ANNEE 2005

LE REGIME

Sur le plan réglementaire et institutionnel, l'année 2005 aura été marquée par :

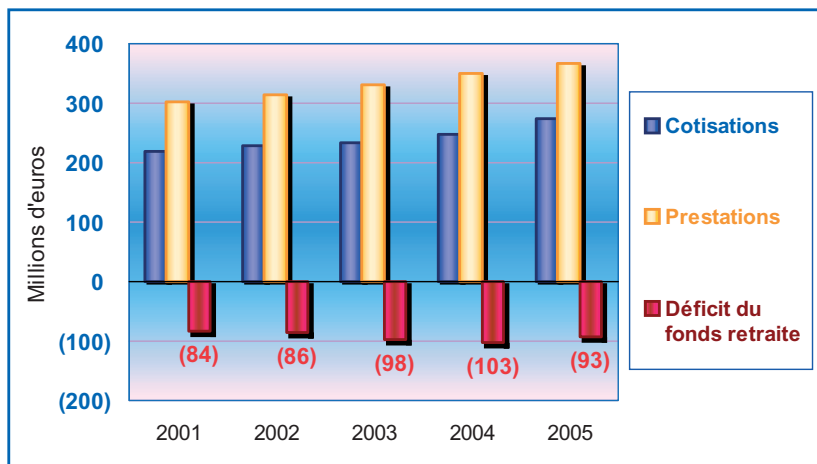
- la publication du décret n°2005-609 du 27 mai 2005 et l'application des modifications qu'il a apportées, portant notamment sur :
 - ✓ la hausse du plafond des cotisations à 8 plafonds Sécurité sociale (contre environ 5,4 en 2004), qui a permis un accroissement de cotisations de l'ordre de 14 M€ dès 2005,
 - ✓ le parallélisme entre l'évolution des indices servant respectivement à la liquidation des pensions et à la revalorisation des pensions liquidées,
 - ✓ la fixation d'une nouvelle formule du taux d'appel à 125-4 N, sans incidence dans l'immédiat, mais plus réactive dans le temps face à la baisse des réserves ;
- la poursuite des travaux du Conseil d'administration et de sa commission de réforme en vue d'établir une plateforme d'accord assez large entre représentants des employeurs et représentants des différentes catégories d'affiliés, permettant de renforcer la pérennité du régime.

Sur le plan des entreprises, des défaillances de compagnies de transport aérien sont encore à déplorer en 2005, même si elles n'ont affecté qu'un nombre plus restreint de navigants que les années précédentes : mentionnons en particulier O'AIR et AIR HORIZONS.

Sur le plan des affiliés, après 3 années de quasi-stagnation, on a noté une reprise de la progression du nombre de cotisants (+ 1,7 %), grâce à l'augmentation du nombre de PNC (+ 2,8 %), tandis que le nombre de PNT régressait légèrement (- 0,5 %).

Tous fonds confondus, le déficit du régime s'élève à 67,3 M€. Il est en nette régression (- 17,5 %) par rapport à 2004, avec la hausse du plafond de cotisations introduite par le décret de mai 2005, alors qu'entre 2003 et 2004 le déficit avait progressé de 3,2 %.

Evolution du fonds retraite sur 5 ans





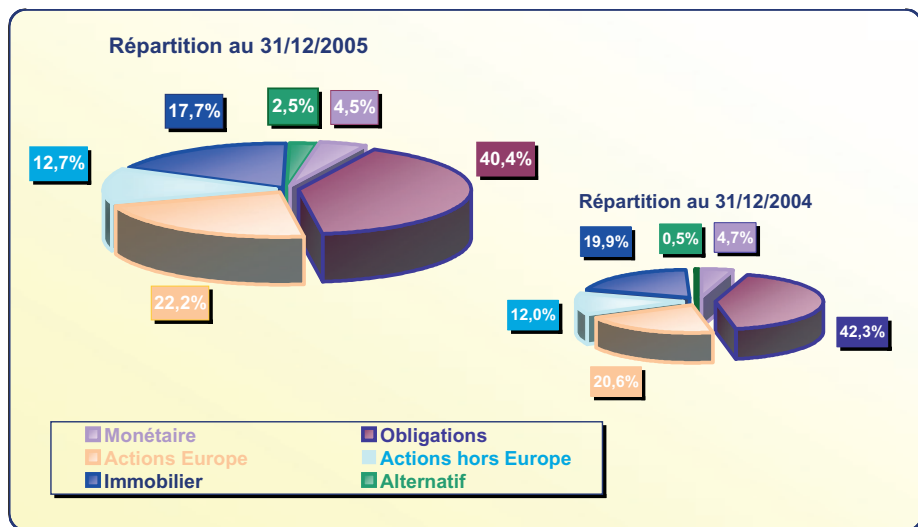
Compte de résultat (tous fonds)

<i>En milliers d'euros</i>	2005	2004	Variations	
			en valeur	en %
FONDS RETRAITE	(92 901)	(102 738)	9 838	-9,6%
Cotisations	274 268	249 060	25 207	10,1%
Variation du risque s/créances	(1 354)	(1 818)	464	-25,5%
Prestations	(365 814)	(349 980)	(15 834)	4,5%
FONDS SPECIAL	22 326	18 004	4 323	24,0%
Cotisations	53 141	48 473	4 668	9,6%
Variation du risque s/créances	(260)	(366)	105	-28,8%
Prestations	(30 554)	(30 104)	(451)	1,5%
FONDS D'ASSURANCE	5 583	5 494	88	1,6%
Cotisations	9 379	8 560	820	9,6%
Variation du risque s/créances	(46)	(65)	19	-28,8%
Prestations	(3 750)	(3 001)	(750)	25,0%
FONDS SOCIAL	88	95	(6)	-6,7%
Dotation du Fds Retraite & autres produits	305	312	(7)	-2,2%
Prestations	(217)	(217)	1	-0,3%
ENSEMBLE DES 4 FONDS	(64 904)	(79 146)	14 242	-18,0%
Cotisations et dotation au Fonds Social	337 093	306 405	30 688	10,0%
Variation du risque s/créances	(1 661)	(2 248)	588	-26,1%
Prestations totales	(400 336)	(383 303)	(17 034)	4,4%
COUTS NETS DE FONCTIONNEMENT	(2 430)	(2 394)	(36)	1,5%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	57	(55)	111	NS
RESULTAT DU REGIME	(67 277)	(81 595)	14 318	-17,5%



REPARTITION DES RESERVES

Durant l'année 2005, la répartition des réserves, en valeur de marché, a évolué de façon significative avec une augmentation du portefeuille de valeurs mobilières de 3,6 % et une diminution équivalente des actifs immobiliers.



LES RESERVES MOBILIERES

Au 31 décembre 2005, les réserves mobilières atteignent 3 008 M€ (en valeur de marché), en progression de 389 M€ par rapport à leur niveau du 31 décembre 2004.

En 2005, la rentabilité du portefeuille s'est établie à 14,14 %. Cette performance est la meilleure performance absolue des dix dernières années et elle est largement supérieure à l'indice représentatif de l'allocation stratégique, qui progresse de 12,72 %.

Ce résultat s'explique par différents éléments :

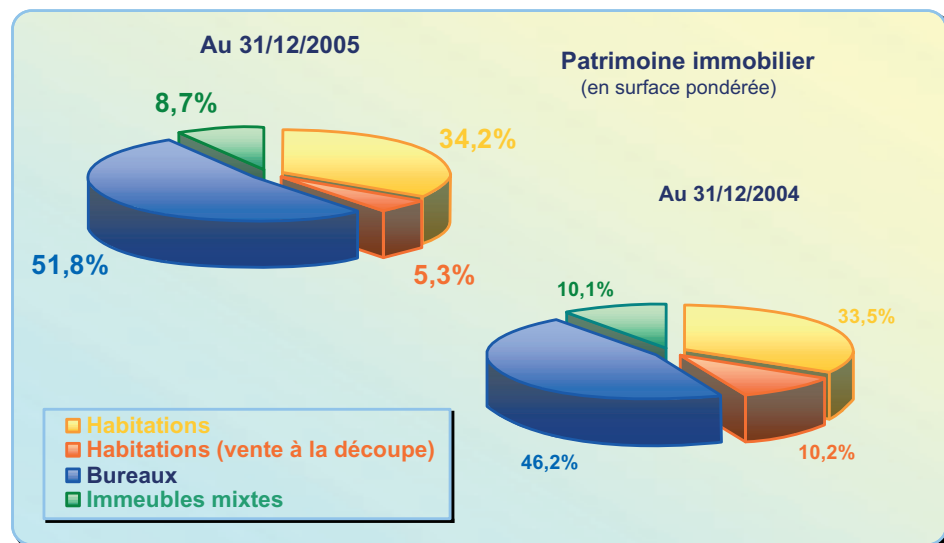
- un contexte de marché très favorable, avec l'excellente performance des marchés actions (+ 26,1 % pour le MSCI Europe) et par la bonne tenue des obligations (+ 5,3 % pour l'EuroMTS Global) ;
- la surpondération des actions au détriment des obligations a dégagé une surperformance de 0,82 % sur l'ensemble de l'année ;
- en matière de gestion déléguée, les gérants ont en majorité surperformé leurs indices de référence et les diversifications significatives réalisées (actions Europe de l'Est, obligations convertibles) ont été extrêmement rémunératrices. Par ailleurs, les choix d'allocation entre les différents fonds ont été globalement favorables.



<i>En milliers d'euros</i>	2005	2004	Variations	
			en valeur	en %
Résultat sur filiales & participations	7 717	8 531	(814)	-9,5%
Résultat du portefeuille	166 176	126 151	40 025	31,7%
Impôt sur les sociétés	(2 149)	(3 481)	1 332	-38,3%
RESULTAT NET DES RESERVES MOBILIERES	171 744	131 202	40 542	30,9%

LES RESERVES IMMOBILIERES

La valeur de marché du patrimoine immobilier de la CRPN, en y incluant la quote-part de patrimoine des SCI filiales, atteint 646,7 M€ fin 2005 contre 650,5 M€ fin 2004. Cette variation, sur l'ensemble du patrimoine, s'explique par une hausse des valeurs vénales à hauteur de 60,9 M€, par les cessions en cours d'exercice pour un montant de 73,1 M€, par l'acquisition d'un immeuble de bureaux pour une valeur de 8,3 M€.





Le marché immobilier résidentiel, bénéficiant d'une demande soutenue et de conditions favorables, est resté très dynamique en 2005. La Caisse a profité de cette bonne orientation du marché pour poursuivre sa politique d'arbitrage.

La gestion des réserves immobilières a dégagé un résultat positif de 49,8 M€ en 2005 contre 59,7 M€ en 2004, qui se décompose en :

- un résultat d'exploitation en hausse apparente d'un peu moins de 10 %, malgré la réduction du patrimoine immobilier, qui ressort à 15,4 M€. En réalité, il est quasiment stable (13,6 M€ en 2005 contre 14,1 M€ en 2004) si on le corrige des effets de l'application d'un nouveau règlement comptable relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ;
- un résultat de cession de 38,1 M€, en retrait d'un peu plus de 22% par rapport à 2004, compte tenu du niveau moindre des cessions.

<i>En milliers d'euros</i>	2005	2004	Variations	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (loyers et autres produits, reprises de provisions)	27 760	30 948	(3 188)	-10,3%
Charges d'exploitation	(12 312)	(16 862)	4 550	27,0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	15 449	14 086	1 363	9,7%
Résultat de cession des immeubles	38 070	48 994	(10 924)	ns
Impôt sur les sociétés	(3 707)	(3 381)	(326)	-9,6%
RESULTAT NET DES RESERVES IMMOBILIERES	49 811	59 700	(9 889)	-16,6%



BILAN SYNTHETIQUE

<i>En milliers d'euros</i>	2005	2004	Variations	
			en valeur	en %
ACTIF				
Actif immobilisé	257 081	293 416	(36 335)	-12,4%
Actif circulant	2 748 219	2 546 066	202 153	7,9%
<i>dont valeurs mobilières de placement</i>	2 693 530	2 497 035	196 495	7,9%
Charges à répartir	90	174	-84	-48,3%
TOTAL DE L'ACTIF	3 005 389	2 839 655	165 734	5,8%
PASSIF				
Fonds de réserves	2 968 948	2 813 731	155 217	5,5%
Provisions pour risques & charges	328	438	-110	-25,1%
Dettes financières et autres dettes	35 584	25 100	10 484	41,8%
Comptes de régularisation - passif	528	387	141	36,4%
TOTAL DU PASSIF	3 005 389	2 839 655	165 734	5,8%

SYNTHESE DES RESULTATS

<i>En milliers d'euros</i>	2005	2004	Variations	
			en valeur	en %
Résultat du régime	(67 277)	(81 595)	14 318	-17,5%
Résultat des réserves après IS	221 555	190 902	30 653	16,1%
- Réserves mobilières	171 744	131 202	40 542	30,9%
- Réserves immobilières	49 811	59 700	(9 889)	-16,6%
RESULTAT NET	154 279	109 307	44 972	41,1%
<i>Valeur du N non arrondie</i>	<i>7,234</i>	<i>7,143</i>		
Valeur du N arrondie	7,25	7,25		

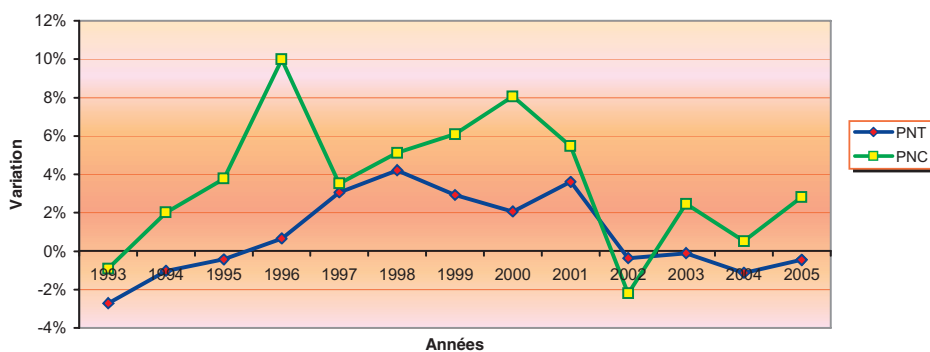


COTISANTS

◆ EFFECTIF DES COTISANTS

Années	ESSAIS RECEPTION	TRANSPORT PUBLIC				TRAVAIL AERIEN	TOTAL GENERAL
		PNT	STEWARDS	HOTESSES	TOTAL		
2001	237	8 002	6 277	12 412	26 691	1 113	28 041
2002	252	7 916	6 239	12 181	26 336	1 215	27 803
2003	252	7 828	6 469	12 405	26 702	1 293	28 247
2004	253	7 719	6 548	12 425	26 692	1 295	28 240
2005	298	7 517	6 696	12 811	27 024	1 410	28 732

◆ EVOLUTION DE LA VARIATION DES EFFECTIFS



◆ AGE MOYEN DES COTISANTS

Années	ESSAIS RECEPTION	TRANSPORT PUBLIC			TRAVAIL AERIEN	TOTAL
		PNT	STEWARDS	HOTESSES		
2001	46a 1m	42a 6m	34a 9m	33a	43a 6m	36a 8m
2002	45a 5m	42a 9m	35a 6m	33a 11m	42a	37a 4m
2003	45a 7m	42a 11m	35a 9m	34a 4m	42a 8m	37a 6m
2004	45a 8m	43a	36a 2m	34a 10m	44a 1m	37a 11m
2005	46a 2m	43a 3m	36a 4m	35a 2m	44a 4m	38a 1m



RETRAITES

◆ EFFECTIF DES RETRAITES HORS TEMPS ALTERNE ET FIN DE TEMPS ALTERNE

Années	DIRECTES DEFINITIVES		CONJOINTS SURVIVANTS		ORPHELINS		TOTAL	
	NOMBRE	VARIATION	NOMBRE	VARIATION	NOMBRE	VARIATION	NOMBRE	VARIATION
2001	9 676	3,6%	2 153	4,1%	267	4,7%	12 096	3,7%
2002	10 059	4,0%	2 294	6,5%	400	49,8%	12 753	5,4%
2003	10 480	4,2%	2 353	2,6%	390	- 2,5%	13 223	3,7%
2004	10 983	4,8%	2 427	3,1%	385	- 1,3%	13 795	4,3%
2005	11 472	4,45%	2 520	3,83%	383	- 0,52%	14 375	4,2%

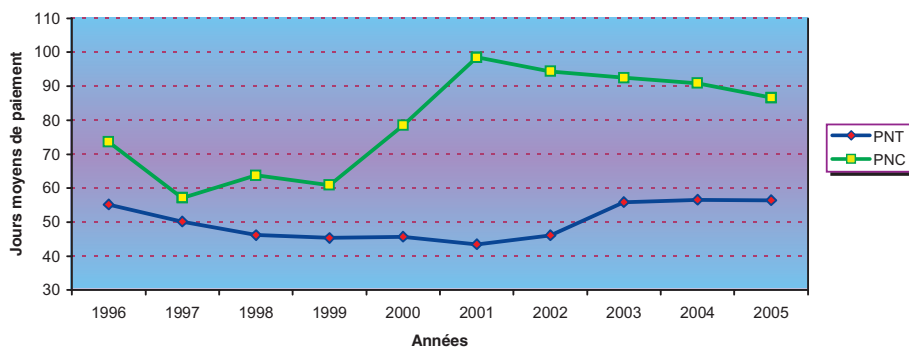
En 2002, pour la 1^{ère} fois, en raison de l'implantation du nouveau système informatique, nous avons réglé la pension de réversion pour orphelin séparément de la pension de réversion du conjoint, d'où l'augmentation de 49,8 %.

◆ EFFECTIF DES RETRAITES EN TEMPS ALTERNE

Jours moyens de paiement des pensions

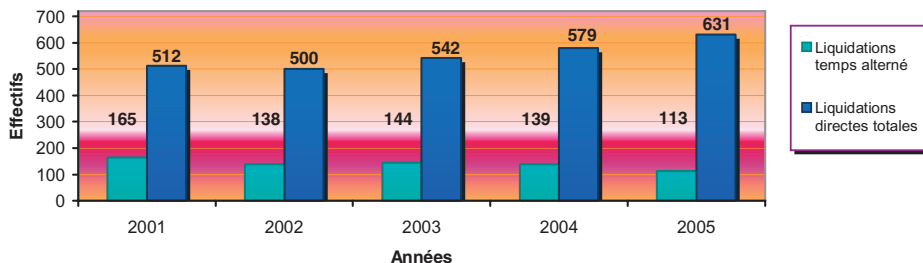
Années	PNT		PNC		TOTAL	
	Nombre	Jours de pension	Nombre	Jours de pension	Nombre	Jours de pension
2001	358	43	313	99	671	69
2002	350	46	365	94	715	71
2003	319	56	407	92	726	76
2004	307	57	403	91	710	76
2005	297	56	362	87	659	73

Les effectifs en temps alterné sont en baisse, plus particulièrement chez les PNC.





◆ TOTAL DES LIQUIDATIONS COMPLETES ET DES LIQUIDATIONS EN TEMPS ALTERNE



◆ AGE MOYEN DE LIQUIDATION COMPLETE

SPECIALITES		PENSIONS						TOTAL 2004	
		A TAUX PLEIN		PROPORTIONNELLE		AUTRE			
		AGE	EFF.	AGE	EFF.	AGE	EFF.	AGE	EFF.
TRANSPORT PUBLIC									
	Pilotes	58a 10m	83	57a 5m	68	55a 11m	13	57a 11m	164
	OMN	57a 8m	31	57a 6m	14	52a 4m	2	57a 4m	47
	Stewards	54a 6m	89	57a 9m	39	48a 11m	11	55a	139
	Hôtessees	54a 7m	104	56a 8m	117	47a 4m	17	55a 1m	238
TRAVAIL AERIEN		60a 3m	17	61a	19	52a 2m	4	59a 9m	40
ESSAIS-RECEPTION		55a 4m	3					55a 4m	3
TOTAL 2005		56a 3m	327	57a 5m	257	50a 5m	47	56a 3m	631
TOTAL 2004		56a 2m	252	56a 9m	253	50a 9m	74	55a 9m	579
TOTAL 2003		56a	273	56a 11m	224	51a 10m	45	56a	542

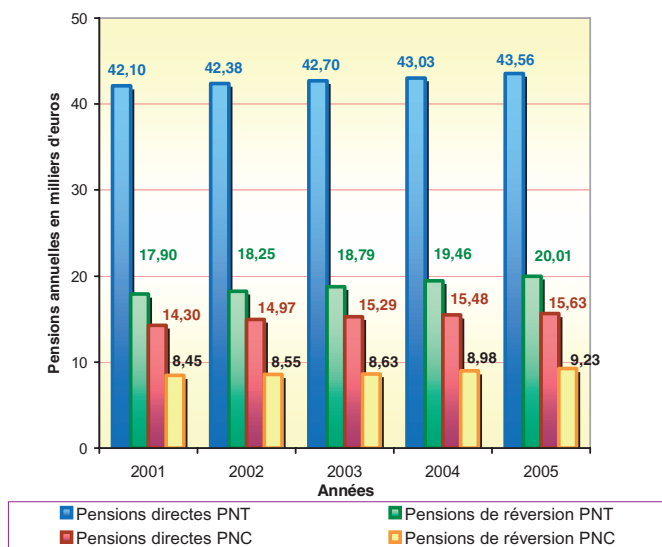
◆ AGE MOYEN DE PREMIERE LIQUIDATION EN TEMPS ALTERNE

SPECIALITES	PENSIONS				TOTAL 2004	
	A TAUX PLEIN		PROPORTIONNELLE			
	AGE	EFF.	AGE	EFF.	AGE	EFF.
TRANSPORT PUBLIC						
Pilotes	53a 10m	33	54a 8m	7	53a 11m	40
OMN	51a 1m	1			51a 1m	1
Stewards	50a 11m	29	50a 10m	3	50a 11m	32
Hôtessees	51a 2m	27	51a 7m	13	51a 4m	40
TOTAL 2005	52a 1m	90	52a 5m	23	52a 1m	113
TOTAL 2004	52a 3m	113	51a 6m	26	52a 2m	139
TOTAL 2003	51a 11m	108	51a 7m	36	51a 10m	144

Stabilité des âges de liquidation en temps alterné pour toutes les catégories mais pris plus précocement chez le PNC (51 ans) que chez le PNT (plus de 53 ans).



◆ PENSIONS MOYENNES DIRECTES ET REVERSIONS PAR CATEGORIE



Progression des pensions moyennes plus faible pour les retraités directs en raison du poids des PNC et plus forte pour les réversions en raison du poids des PNT.

◆ AGE MOYEN DE L'ENSEMBLE DES PENSIONNES DE DROIT DIRECT

Années	Pilotes		OMN		Stewards		Hôtessees		Travail aérien		Essais réception		TOTAL	
	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.
2001	68a 2m	2405	70a 3m	1034	62a 6m	1515	59a 5m	3396	69a 1m	785	70a 6m	329	64a 6m	9464
2002	68a 4m	2330	71a	1049	63a 4m	1731	60a	3588	69a 4m	1005	70a 10m	356	65a	10059
2003	68a 5m	2469	70a 9m	1080	63a 8m	1814	60a 8m	3731	69a 6m	1026	71a 6m	360	65a 4m	10480
2004	68a 5m	2618	71a 2m	1094	63a10m	1927	61a 3m	3922	69a10m	1061	72a 1m	361	65a 6m	10 983
2005	68a 7m	2742	71a 5m	1111	64a 1m	2033	61a10m	4151	70a 4m	1080	72a 5m	355	65a11m	11 472

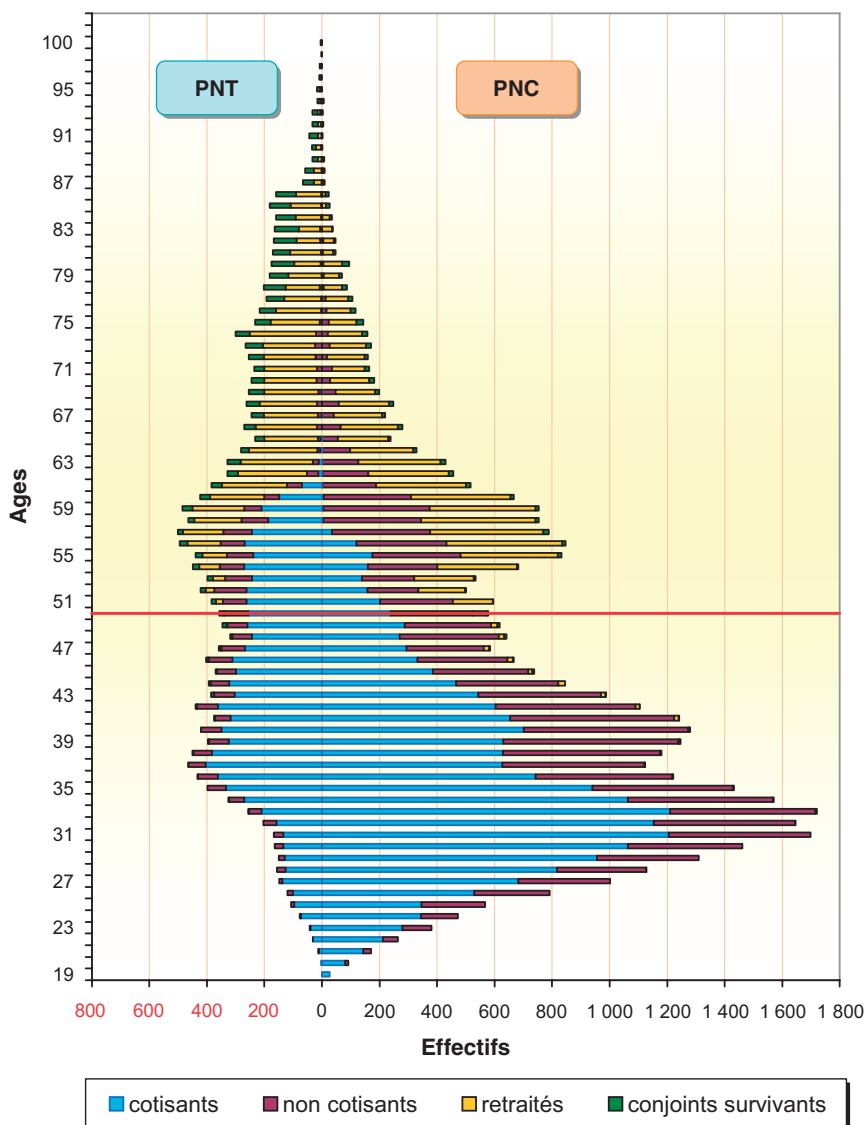
◆ AGE MOYEN DE L'ENSEMBLE DES CONJOINTS SURVIVANTS

Années	Pilotes		OMN		Stewards		Hôtessees		Travail aérien		Essais réception		TOTAL	
	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.
2001	69a 6m	789	75a 1m	476	66a 6m	300	62a 7m	94	68a10m	316	77a 7m	178	70a 7m	2153
2002	70a 8m	771	76a 4m	492	66a11m	338	62a	105	69a	401	78a 6m	187	71a 3m	2294
2003	71a 2m	799	76a10m	491	67a10m	357	62a 5m	117	69a 5m	403	79a 3m	186	71a 9m	2353
2004	71a 8m	822	77a 2m	504	68a 6m	376	63a 4m	122	69a 9m	425	79a 9m	178	72a 2m	2427
2005	72a 3m	868	77a 0m	513	69a 4m	394	64a 6m	130	70a 1m	439	80a	176	72a 8m	2520

Les âges moyens des pensionnés directs et réversions progressent respectivement de 4 et 6 mois.

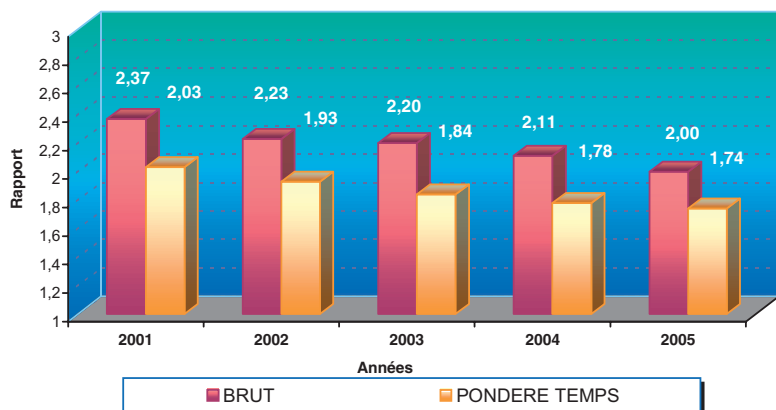


PYRAMIDE DES AGES 2005





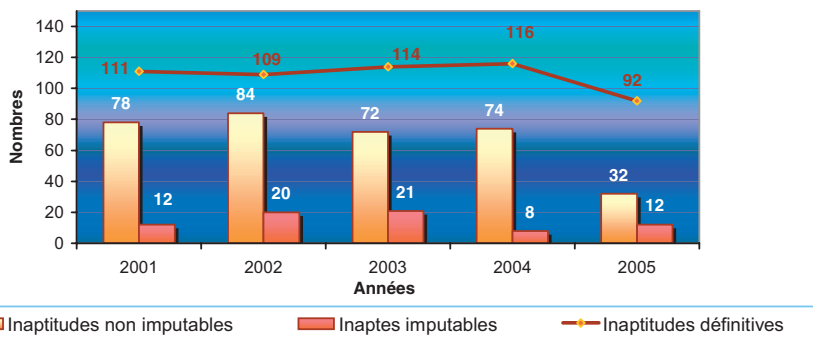
RAPPORT COTISANTS / RETRAITES



- **BRUT** : rapport du nombre de cotisants sur le nombre de retraités.
- **PONDERE TEMPS** : rapport des effectifs théoriques pondérés par les temps de cotisations ou de prestations (cotisants / retraités).

PREVOYANCE

◆ DOSSIERS EN CONSEIL MEDICAL ET DROITS OUVERTS POUR CAUSE D'INAPTITUDE



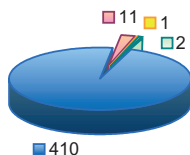
La comptabilisation se fait sur l'exercice de l'incapacité définitive. Il faut noter qu'il peut y avoir un décalage de plusieurs mois, voire de plusieurs années, entre l'incapacité définitive et la reconnaissance de l'imputabilité ou autre fait générateur (invalidité ou accident de travail Sécurité sociale) permettant l'ouverture d'un droit à pension à effet de l'incapacité définitive. Les données pour chacun des exercices ne sont donc que provisoires et revues, le cas échéant, a posteriori lors de l'ouverture des droits.



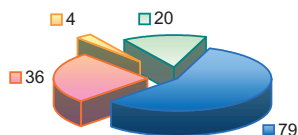
EMPLOYEURS

◆ NOMBRE D'EMPLOYEURS (PAR CATEGORIE ET PAR TAILLE)

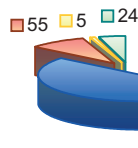
Employeurs Travail Aérien



Employeurs Transport Public



NB : certains employeurs figurent dans plusieurs catégories d'activité.



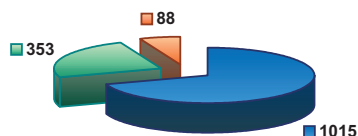
Nbre de PN par employeur



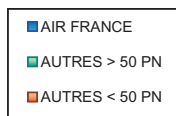
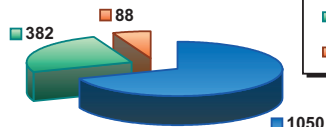
Total employeurs (y compris 19 en Essais-Réception)

◆ REPARTITION DES MASSES SALARIALES EN 2004 ET 2005 (SALAIRE NON PLAFONNES)

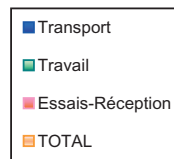
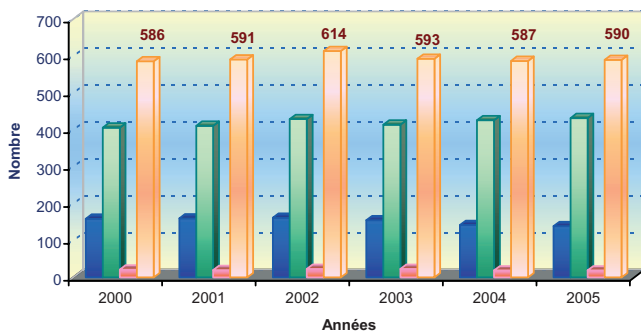
2004 : 1 456 M€



2005 : 1 520 M€



◆ VARIATION DU NOMBRE D'EMPLOYEURS





◆ Vous êtes employeur, ne prenez pas de risque !

- La CRPN applique systématiquement les dispositions des articles 314-1 et 314-10 du code pénal aux rétentions de précompte de cotisations, car elles sont assimilables à un abus de confiance.
- Vous recrutez un navigant professionnel... Adressez impérativement à la CRPN la déclaration préalable à l'embauche, **avant l'exécution de toute activité aérienne**.

◆ Vous êtes affilié actif, soyez vigilant !

Vous venez de conclure un contrat de travail... Avant votre premier vol, assurez-vous que votre employeur a bien adressé à la CRPN la **déclaration préalable à l'embauche**. A défaut, accomplissez vous-même cette formalité pour protéger vos droits. Sans cette déclaration, aucune des prestations prévues par le code de l'aviation civile ne peut être versée.



◆ Régularisations

Lorsque la CRPN constate une défaillance de la part d'un employeur dans le versement de ses cotisations, elle en informe l'employeur et les navigants. La validation des périodes est effectuée **en totalité en temps et partiellement en salaire à hauteur des précomptes**, que ceux-ci aient été versés ou non à la CRPN, à condition que la demande de validation soit présentée **dans le délai de trois ans suivant les périodes** en cause. Au-delà de ce délai, aucune validation n'est possible en l'absence de versement de cotisations.

◆ Demande d'ouverture de droit

Vous envisagez la liquidation de vos droits CRPN, en totalité ou partiellement dans le cadre du temps alterné. Pensez à nous faire parvenir votre demande écrite au plus tard le mois précédant la date choisie. Vous êtes incertain quant à la date exacte d'effet de votre pension ? Adressez-nous cependant votre demande d'ouverture de droit, sans préciser la date, à titre conservatoire.

Cette demande écrite va déterminer la date d'effet de votre pension et nous permettre d'initier l'instruction de votre dossier de pension.

◆ Vous êtes affilié retraité

Le conseil d'administration a décidé d'augmenter les pensions au 1^{er} juillet 2006 de 1,65 % par rapport au 1^{er} juillet 2005. Les pensions ont été augmentées à titre provisionnel de 1 % au 1^{er} janvier 2006, le complément est appliqué au 1^{er} juillet 2006.



◆ Vous êtes affilié **actif** ou **retraité**, ceci vous concerne :

◆ UNEDIC



Depuis 1997, l'UNEDIC nous adresse chaque année une participation pour le financement retraite des périodes de chômage faisant suite à un contrat de navigant ayant donné lieu à cotisations à la CRPN. Nous informons automatiquement les affiliés concernés de leurs droits acquis lorsque ces périodes sont validées, et nous leur adressons une proposition de rachat complémentaire permettant de compléter cette validation à hauteur de la totalité du dernier salaire.

La validation des périodes de chômage afférentes à l'exercice 2005 se fera à la fin du second semestre 2006.

Des affiliés pensionnés nous interrogent sur les possibilités de valider des périodes de chômage alors que, pendant ces mêmes périodes, ils percevaient la pension CRPN. **Il ne peut y avoir pour une même période, validation de cotisations et versement d'une pension CRPN.**

◆ Notification de droits

Vous avez exercé une activité de navigant en 2005. Les notifications de droits au 1^{er} janvier 2006 sont envoyées aux affiliés actifs fin juillet 2006 et aux affiliés retraités lors de la prise en compte de cette activité dans le calcul de leur pension. Votre notification de droits 2006 vous précise les temps et salaires déclarés par votre ou vos employeur(s) pour 2005 ainsi que le montant de vos droits théoriques au 1^{er} janvier 2006.

Si une partie de vos droits a déjà été liquidée en temps alterné, votre notification de droits vous indique le montant mensuel, valeur 1^{er} janvier 2006, de vos droits liquidés, revalorisés par l'IVP du premier semestre 2006 (pour mémoire, 34,0162) et le montant mensuel, valeur 1^{er} janvier 2006, de vos droits non encore liquidés, valorisés normalement par l'IVSC₂₀₀₆ (pour mémoire, 28,8764).

Vigilance toujours : contrôlez vos notifications de droits avec soin et conservez-les, elles vous permettront de suivre l'évolution de vos droits.

◆ Employeurs en contentieux avec la CRPN



Si vous avez exercé en 2005 une activité de navigant chez un employeur en contentieux avec la CRPN, nous vous en avons informé et vous avons demandé, le cas échéant, vos bulletins de paie. Si nous avons pu les exploiter avant l'édition des notifications de droits au 1^{er} janvier 2006, vous pouvez constater la validation effectuée, **totale en jours et partielle en salaire à hauteur des précomptes**, conformément à la décision du conseil d'administration, pour les périodes non réglées en totalité par votre employeur.

Si vous ne constatez pas de validation pour cette activité :

- soit vous n'avez pas envoyé les bulletins de paie demandés : nous vous invitons à nous en adresser copie dans les meilleurs délais (ceux-ci doivent être impérativement produits dans le délai de 3 ans suivant la période d'activité).
- soit vos bulletins de paie sont en cours d'exploitation et une nouvelle notification de droits acquis vous sera adressée ultérieurement.



♦ **Droit à l'information retraite**

La loi Fillon de 2003 a instauré le droit à l'information des assurés sur leur retraite. Elle a créé, afin d'assurer ce droit, un groupement d'intérêt public (GIP) composé des 38 organismes de retraite (dont la CRPN) assurant la gestion des régimes légalement obligatoires et du service des pensions de l'Etat.

Deux décrets relatifs aux modalités de mise en œuvre du droit à l'information des assurés sur leur retraite viennent d'être publiés au journal officiel. Ces textes définissent notamment les conditions d'envoi du relevé de situation individuelle (faisant la synthèse de la carrière dans l'ensemble des régimes) et de l'estimation indicative globale que les assurés pourront désormais recevoir au titre de ce droit à l'information sur la retraite.

Un nouveau site Internet de service public a été mis en ligne, vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : www.info-retraite.fr.

Ce site :

- vous explique les différents régimes de retraite,
 - vous donne l'historique du système de retraite par répartition français,
- et permet surtout de connaître l'âge du départ à la retraite, le montant de la pension et l'incidence d'une prise de retraite plus ou moins tardive, grâce à l'outil de simulation **m@rel** mis à votre disposition.

♦ **Site internet de la CRPN**

Vous êtes nombreux à vous connecter à notre site Internet www.crpn.fr et à demander, sur ce site, votre code d'accès aux informations personnelles. Ce code confidentiel vous permet de consulter votre relevé de carrière et d'utiliser l'outil de simulation mis en place.

Ces possibilités offertes jusqu'à il y a peu de temps aux seuls affiliés ayant un numéro de sécurité sociale ont été élargies aux affiliés n'ayant jamais eu connaissance de ce numéro.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

Pour gérer directement son patrimoine immobilier, votre caisse de retraite a créé en 1990 sa propre filiale : **LOC INTER IMMOBILIER**.

LOC INTER IMMOBILIER gère et commercialise une cinquantaine d'immeubles d'habitation ou de bureaux, situés dans Paris et sa région.

Nous vous invitons à découvrir les différents programmes disponibles à la vente et à la location à travers la présente brochure ou sur notre site internet : www.locinter.com

Ces immeubles ont tous en commun un bon niveau de standing, où le confort, la sécurité, la qualité des services sont garantis par le professionnalisme des équipes qui en contrôlent les commandes.

Ils ont également en commun de porter un nom évoquant la grande aventure aéronautique, ceci s'explique bien évidemment par le métier de leur actuel propriétaire : *la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile*.



① Olivier HERBET,
Directeur de Loc Inter Immobilier
entouré par l'équipe commerciale,
de gauche à droite :

② Florence BURNER,
③ Marie SCHEIBER,
④ Serge MELKI,
⑤ Christine ZOLLA.

LOC INTER IMMOBILIER
TRANSACTIONS ET GESTION IMMOBILIÈRE

8, rue de l'Hôtel de Ville - 92522 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

Tél. : 01 40 88 90 00 - Fax : 01 40 88 90 80

E.mail : locinter@locinter.fr



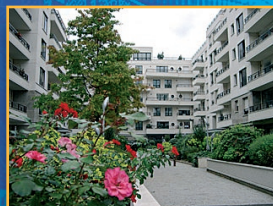
Pour habiter ou investir, nous vous proposons plusieurs programmes dans Paris et sa région.

- Résidence Costes et Bellonte (Paris 14^{ème})
- Résidence La Croix du Sud (Paris 15^{ème})
- Résidence l'Oiseau Blanc (Paris 16^{ème})
- Résidence Timsit (St Germain en Laye 78)
- Résidence Santos Dumont (Issy les Moulineaux 92)
- Résidence l'Orée du Bois (Charenton 94)



Dans chacune des résidences suivantes, un seul appartement reste à vendre :

- Résidence Maryse Bastié (Paris 12^{ème})
- Résidence Jules Védrynes (Kremlin Bicêtre 94)
- Résidence Henri Farman (Vincennes 94)
- Résidence Adrienne Bolland (Vincennes 94)



Un large choix d'appartements vous est proposé sur Paris et la proche banlieue, dans des secteurs privilégiés.

**Vous êtes navigant,
vous bénéficiez d'une réduction d'honoraires
pour la location d'un appartement.**

Que ce soit en vente ou en location, il s'agit d'immeubles anciens rénovés ou récents. Vous en trouverez la localisation sur le plan ci-après.

**CLIQUEZ ET ENTREZ SUR NOTRE SITE INTERNET
www.locinter.com** ➡

Vous déménagez,

vous vous mariez,

vous changez d'employeur,

vous souhaitez connaître vos droits dans notre organisme...

Tout changement pour votre dossier ou toute demande d'information doit nous parvenir **par écrit (courrier ou fax exclusivement)** avec votre n° de sécurité sociale (ou n° INSEE), sans oublier la clé, et éventuellement votre code affilié. Lorsque la modification concerne également votre conjoint ou un parent, lui-même navigant ou pensionné de la CRPN, pensez à préciser son n° de sécurité sociale ou son code affilié.

CRPN - 8, rue de l'Hôtel de Ville - 92522 Neuilly-sur-Seine cedex
Télécopieur : 01 41 92 26 29

Le site internet CRPN est à votre disposition sur www.crpn.fr

N'oubliez pas d'affranchir suffisamment vos courriers.

Vous préférez nous rencontrer ?

Nos bureaux vous sont ouverts
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
mais uniquement **sur rendez-vous, au 01 41 92 25 25**

Vous voulez retrouver un(e) ami(e) ?

Nous ne sommes pas autorisés à communiquer
les adresses de nos affiliés.

Par contre, nous ferons suivre bien volontiers
la lettre que vous nous adresserez sous enveloppe
timbrée libellée aux nom et prénom du destinataire.

Les courriers non timbrés ne seront pas acheminés.

Vous souhaitez des informations sur notre action sociale ?

- Martine Charlet, pour les prêts au logement - Tél. : 01 41 92 25 18,
- Valérie Le Scour, pour le fonds social - Tél. : 01 41 92 25 32,
- Elisa Sala, pour l'aide aux handicapés - Tél. : 01 41 92 25 09

Exceptionnellement, la CRPN sera fermée les jours suivants :

* Lundi 14 août (veille de l'Assomption)

* mardi 26 décembre (lendemain de Noël)

